



Élections étudiantes

JE CANDIDATE

*pour représenter les étudiant·e·s
au conseil d'IUT*

Qu'est-ce que le Conseil d'IUT ?

Il définit la **politique** de l'IUT et veille à sa bonne application. C'est ce conseil qui élit la direction de l'IUT, vote le budget et les ouvertures/fermetures de formations. Il se charge de fixer le règlement intérieur.

Il **donne un avis** sur toutes les questions concernant la **vie étudiante** à l'IUT et les formations.

Le conseil de l'IUT de Ville d'Avray **se réunit 4 fois par an**.

Quel est le rôle de l'élu étudiant ?

Au cours de son mandat, l'élu étudiant **prendra part aux votes**, transmettra les besoins des étudiants, cherchera des solutions et pourra les proposer...

Qu'est-ce que les élections étudiantes ?

Les étudiants ont un droit démocratique qui leur permet de voter pour élire leurs représentants au conseil d'IUT.

9 étudiants de l'IUT sont élus au Conseil pour une durée de deux ans (scrutin de liste).

Dépôt des candidatures avant le



**4 octobre
2021
12h00**



IUT
Ville d'Avray
Saint-Cloud
Nanterre
Université Paris Nanterre

Toutes les démarches :

